



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 39

Question écrite n° 2821

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet d'aménagement de la RN 39. En effet, cette route est particulièrement meurtrière avec un indice d'insécurité très supérieur à la moyenne nationale. Elle traverse en outre un vaste territoire rural où elle joue une importante fonction d'aménagement du territoire. Les études sur le sujet ont montré la nécessité de porter l'ensemble des sections concernées à 2 x 2 voies et, conformément aux attentes des élus locaux, l'État s'est engagé à mettre en oeuvre rapidement les premiers aménagements. Il lui rappelle donc l'urgence et la nécessité de ces travaux et lui demande sous quel calendrier les services de l'État comptent les réaliser.

Texte de la réponse

La route nationale 39 assure la liaison routière entre la Côte d'Opale (RN 1) et la rocade d'Arras sur une longueur de 77 kilomètres. Elle supporte un trafic variant de 9 500 à 13 500 véhicules par jour selon les sections, tout en assurant essentiellement une fonction de desserte locale à laquelle s'ajoute une fonction touristique liée à la desserte des plages littorales, qui entraîne une saturation du trafic au cours des week-ends estivaux. La RN 39 a fait l'objet depuis plusieurs années de nombreux aménagements et en particulier la réalisation de la déviation à deux fois deux voies de Saint-Pol-sur-Ternoise et l'aménagement de créniaux de dépassement à deux fois deux voies. De nombreux accidents se sont produits sur cet axe, en raison de ses caractéristiques : présence de divers carrefours à niveaux, relative densité du trafic, profil en travers très hétérogène (24 modifications) et multiples traversées de zones bâties. L'indice de gravité des accidents y est supérieur aux moyennes nationales, en particulier sur la liaison Hesdin-RN 1 aménagée à deux voies dénivelées. Afin d'améliorer la sécurité de cet axe, deux opérations sur la RN 39 sont inscrites au contrat de plan entre l'État et la région Nord - Pas-de-Calais pour la période 2000-2006 : aménagement de trois carrefours giratoires à l'ouest d'Arras (pont du Gy) pour un montant de 6,1 millions d'euros ; travaux de sécurisation sur la section à deux voies entre Hesdin et la RN 1 pour un montant de 22,9 millions d'euros : réalisation de créniaux de dépassement et création de bandes d'arrêts d'urgence, notamment. Malgré la rigueur budgétaire de l'année 2003, respectivement 0,8 million d'euros et 15 millions d'euros ont pu être affectés dans le cadre de la programmation 2003 afin d'engager des travaux. Par décision du 28 mai 2003, l'avant-projet sommaire des travaux de sécurisation de la section de la RN 39 entre la RN 1 et Hesdin a été approuvé. L'enquête publique s'est ouverte le 28 octobre dernier, conjointement à l'enquête de la loi sur l'eau. A la suite de la déclaration d'utilité publique de cet aménagement qui sera prononcée par arrêté préfectoral, un commencement des travaux est prévu au tout début de l'année 2004 pour une première tranche fonctionnelle. Une mise en service de l'ensemble de la section est envisagée en fin de contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2821

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3121

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 101